

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Commune de CHINY

1ère division (CHINY)

Section : A
Lieu-dit : "Le Nauz"
Parcelles : 163e2, 163f2, 163g2 et 163h2 (163f2 en 2003)

PLAN MODIFICATIF DU LOTISSEMENT

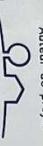
MULLER-VAN ASBROECK

livré par la Commune de Chiny en date du 19-08-2003.

Objet de la modification : le lot 3 est divisé en deux lots

Date : le 22-02-2008.

Auteur de projet



Pour la s.p.r.l. IMPACT

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DU DÉPARTEMENT DU HOUVE

6580 BERTRIX

Tel. 065/ 41 54 54
Fax 065/ 41 55 07

Dominique PAJOT
Géomètre Expert
Pratique Ingénierie de Nivellement

N° d'inscription : 0604072

Signes conventionnels

- Limite du lotissement
- Alignement
- Axe de la voirie
- Limite des parcelles
- Front de bâti obligatoire
- Limite extrême des constructions
- Dégagement situé à 1,90 m. de la limite latérale
- Dégagement compris entre 3,50 m. et 4,50 m. de la limite latérale
- Coupe
- Butteurs construits (+ nombre de niveau)
- Numéro de la parcelle
- Superficie totale du lotissement
- 20a.10ca. — Surface de la parcelle totale
- C.J. — Zone de cours et jardins
- CO — Zone de cour ouverte
- Zone de bâti (+ direction du loteage)
- Zone de bâti ou de cour ouverte
- Zone de bâti ou de cours et jardins
- Route communale asphaltée
- Eau existante
- Electricité existante
- Egouts existants
- Prise électrique
- Bonne visibilité
- Toque
- Haie à planter
- Mur à construire
- Courte de niveau (+ cote)

NOTE

Sur tout garage implanté en façade avant,
le recul par rapport à l'axe de la voirie sera
de 11 mètres au minimum.

PLAN D'AMENAGEMENT – Echelle : 1/500

Courbes de niveau + équipements de la voirie

